



➔ Diagnostic RH et formation

TPE ET PME : PRENEZ DE LA HAUTEUR !

>>> Le Diagnostic RH et formation permet aux entreprises de se faire accompagner et conseiller pour répondre à une problématique identifiée en ressources humaines et améliorer la gestion de leurs compétences. En 2015, le Fafsea poursuit son référencement des prestataires et ajuste les durées d'intervention. Tour d'horizon des principaux changements.

RÉPONDRE À DES QUESTIONS CLES

> **Aider une entreprise à prendre du recul** et à se poser les bonnes questions pour progresser dans sa gestion des ressources humaines, tel est l'objectif du Diagnostic RH et formation proposé par le Fafsea.

> **Exemples de besoins auxquels peut répondre le Diagnostic RH et formation :** identifier ses pratiques en matière de ressources humaines pour les améliorer (recrutement, tutorat, management de proximité, gestion des compétences, fidélisation, départs, reconversions...); faire le point sur ses obligations (salariés en alternance, travailleurs handicapés...); améliorer/évaluer ses projets de formation et identifier ses besoins à venir; accompagner un changement d'organisation du travail; analyser les postes de travail pour construire un plan d'amélioration des compétences par la formation...

QUATRE ÉTAPES POUR UN DIAGNOSTIC

1. Rencontre et présentation des enjeux. L'entreprise exprime ses besoins, préoccupations, objectifs et projets à son conseiller régional du Fafsea.

2. Consultation des prestataires. Grâce à la liste des prestataires référencés par le Fafsea, l'entreprise consulte un, deux voire trois prestataires pour avoir une proposition spécifique. Elle retient celui qui lui semble le plus adapté. Le Fafsea contractualise alors avec ce prestataire.

3. Diagnostic et conseil. Le prestataire réalise son diagnostic en quelques semaines ou mois. Il fait une restitution à l'entreprise et propose un plan d'actions prévoyant un volet formation.

4. Évaluation de la prestation. L'entreprise évalue la qualité de la prestation. Le Fafsea règle intégralement la prestation directement à l'intervenant.

UNE APPROCHE DIFFÉRENTE SELON LA TAILLE DE L'ENTREPRISE

> **Les entreprises de moins de 10 salariés** doivent idéalement inscrire leur demande dans une démarche collective, dans le cadre d'un projet local ou régional.

> **Les entreprises de plus de 50 salariés** peuvent combiner deux interventions successives pour traiter les questions en deux étapes.

> **Quelle que soit la taille de l'entreprise**, celle-ci doit relever d'un secteur professionnel ayant conclu un accord prévoyant les prestations de Diagnostic RH et formation (production agricole, paysage, jardineries-graineteries, négoce des vins et spiritueux, centres équestres).

Plus d'une centaine

de **Diagnostics RH et formation TPE/PME** ont été réalisés en 2014 grâce au Fafsea, sur plus de la moitié des régions.

Le saviez-vous ?

➔ **La confidentialité des données est totale.** Le Fafsea et les prestataires de Diagnostics RH et formation s'engagent à respecter l'entière confidentialité des informations recueillies au sein de l'entreprise et auprès des salariés. Le Fafsea garantit également l'indépendance des prescriptions de formation : le prestataire de diagnostic ne peut pas réaliser de formation dans l'entreprise durant l'année qui suit son intervention.

Pour en savoir

Retrouvez la plaquette de présentation sur notre site : www.fafsea.com > espace Employeurs > « Télécharger des outils RH » > « Gérer les RH, évaluer vos salariés ». Pour formuler une demande, contactez le Fafsea de votre région.